



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales par extraction des données des Rapports Sociaux Uniques 2021 et des enquêtes RASSCT validés, portant sur les structures publiques affiliées au CDG66 ayant au moins un agent sur le Territoire des Pyrénées-Orientales au 31 décembre 2021.

Chaque année ce rapport est une obligation réglementaire à réaliser, pour toutes les collectivités et établissements publics ayant rémunéré au moins un agent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Contexte réglementaire : Art.49 du décret N°85-603 du 10 Juin 1985 modifié par le décret N°2012-170 du 3 février 2012.

Données de cadrage – Les effectifs au 31 décembre 2021 : (Rappel via la Fiche Repère) :



FICHES REPÈRES DU RSU 2021

Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66



Cette Fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

**TAUX DE
RETOUR**

91%

> 332 collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG66 ont transmis leur RSU 2021 sur les 364 recensés affiliés CDG66 sur le département des Pyrénées-Orientales. Sur les 332 répondants, 283 structures publiques ont au moins un agent, soit 85% au 31/12/2021.

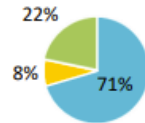
> 7 437 agents recensés dans ces collectivités dont 5 252 fonctionnaires, 571 contractuels et 1 614 contractuels sur emploi non permanent - au 31/12/2021.



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Effectifs

71% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	1	275	19
Contractuels permanents	1	53	5
Contractuels non permanents	1	137	11

Précisions emplois non permanents

- ⇒ 17 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 73,1 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

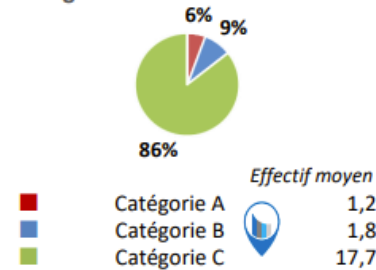
23,82 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

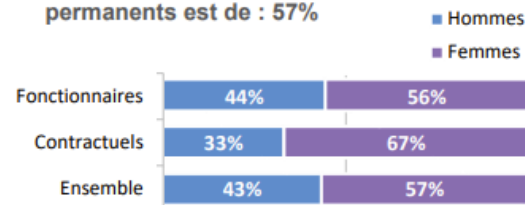
50% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen par coll concernée
Administrative	24,1%	28,0%	24,5%	5,3
Technique	50,9%	40,5%	49,9%	12,1
Culturelle	2,2%	3,0%	2,3%	2,9
Sportive	0,9%	0,9%	0,9%	1,9
Sociale	9,9%	9,6%	9,9%	6,1
Médico-sociale	1,6%	3,5%	1,8%	3,8
Police municipale	3,9%	0,2%	3,6%	4,0
Animation	6,5%	14,4%	7,3%	6,7
Total	100%	100%	100%	24

86% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 57%



Le cadre d'emplois des Adjoints techniques rassemble 38% des agents

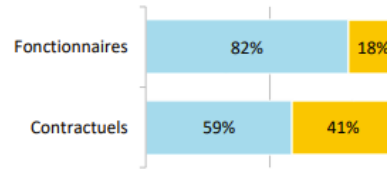
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	8%
Adjoints territoriaux d'animation	6%
Agents sociaux	6%



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

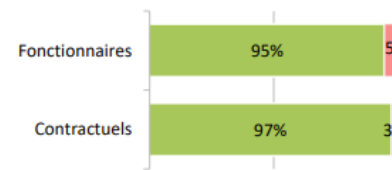
Temps de travail des agents permanents

82% des fonctionnaires à temps complet contre 59% des contractuels



■ Temps complet ■ Temps non complet

5% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



■ Temps plein ■ Temps partiel

Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	17%	Culturelle	35%
Administrative	13%	Médico-sociale	20%
Sportive	6%	Administrative	19%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

2% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

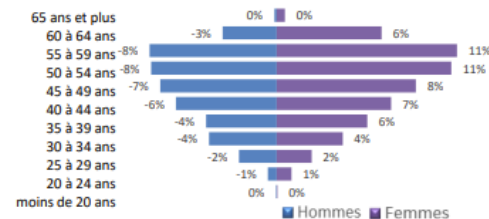
En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,32
Contractuels permanents	42,37
Ensemble des permanents	47,74

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,33



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 29 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 18 fonctionnaires
> 4 contractuels permanents
> 7 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A 3 ETPR
Catégorie B 4 ETPR
Catégorie C 17 ETPR



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

— Absences Agents présents au 31 décembre

► En moyenne, 17,9 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire



► En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif médical par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,90%	2,37%	4,65%	1,34%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,22%	2,87%	6,80%	1,42%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,65%	3,10%	7,20%	1,53%

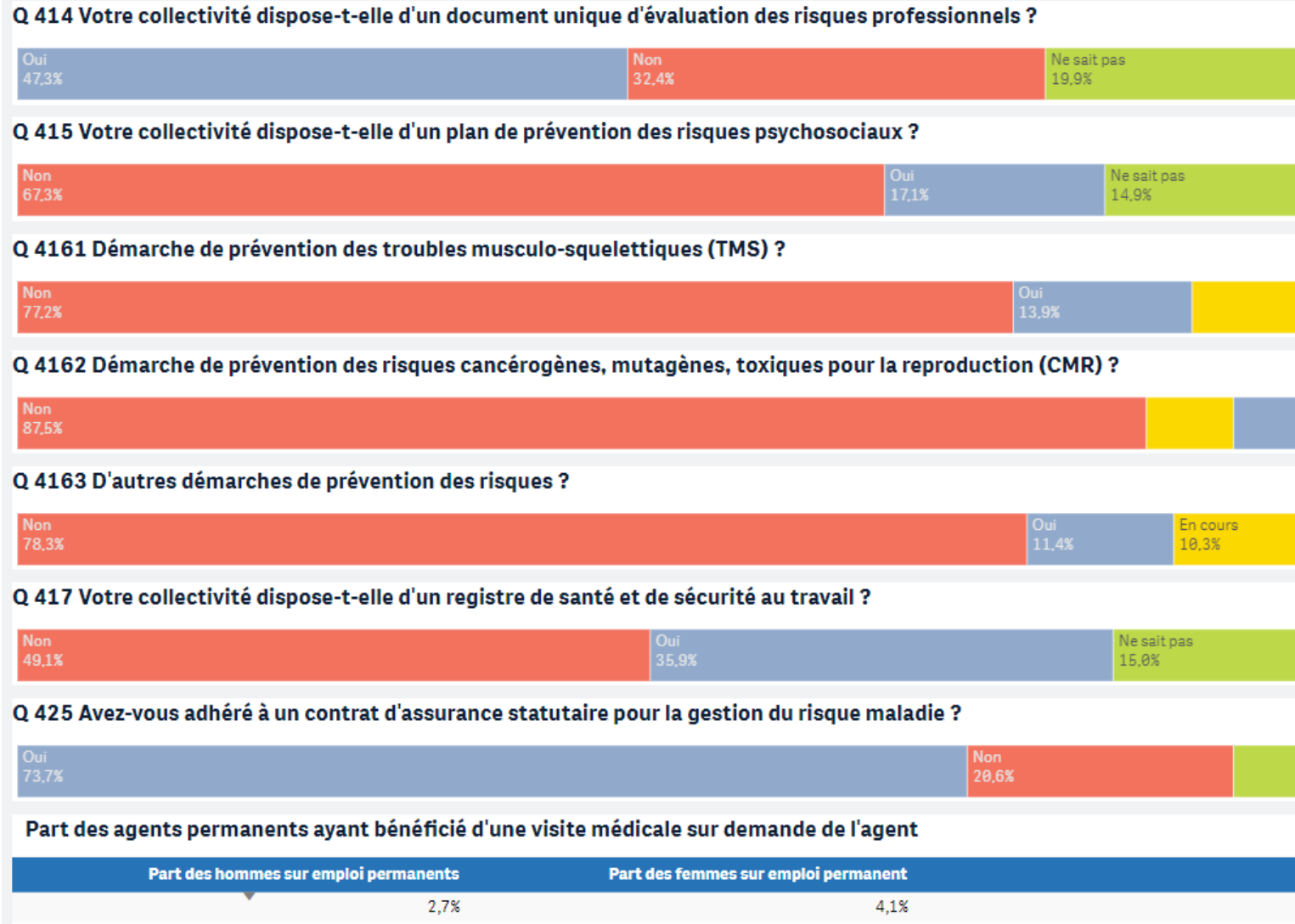
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 24,61 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Prévention et risques professionnels / Accidents du travail





Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

Prévention et risques professionnels

**32 jours moyens de formation liés à la prévention
(habilitations et formations obligatoires)**

Coût moyen des formations : **3 275 €**

Coût par jour de formation : **103 €**

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas ■ Non réponse

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



**Part des agents permanents ayant bénéficié d'une
visite médicale spontanée**

4,1% des femmes
2,7% des hommes



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

4.1.1 Nombre moyen d'agents affectés à la prévention				
Mission de prévention	Q	Nombre moyen d'agents par collectivité	Nombre en ETPR	
Totaux		0,4	6	
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)		1,5	0	
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)		1,0	0	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		1,1	0	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0,0	6	
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention ...)		2,3	0	
-		0,0	0	
Part des collectivités sans agents affectés à la prévention				
	\$ (vs_nb_agent_prevention)	Nombre moyen d'agents par collectivité		
	114	0,4		
4.1.2 Dépenses moyennes en prévention				
Action de prévention	Q	Dépenses moyennes en prévention	Nombre moyen d'action de prévention	Nombre moyen de jours de prévention
Totaux		7 129 €	4,9	14,2
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention		172 €	1,6	4,3
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail		328 €	2,8	3,4
Formation dans le cadre des habilitations		2 775 €	8,0	24,1
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)		5 383 €	0,0	0,0
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)		7 602 €	0,0	0,0



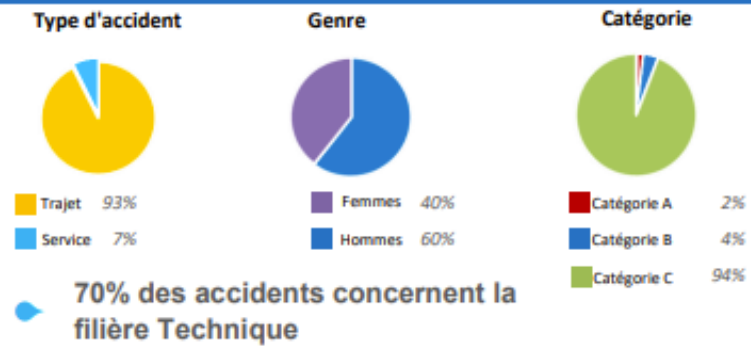
Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Suite - Prévention et risques professionnels / Accidents du travail

RSU 2021 :

Accidents du travail

- ▶ 30% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 6,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail





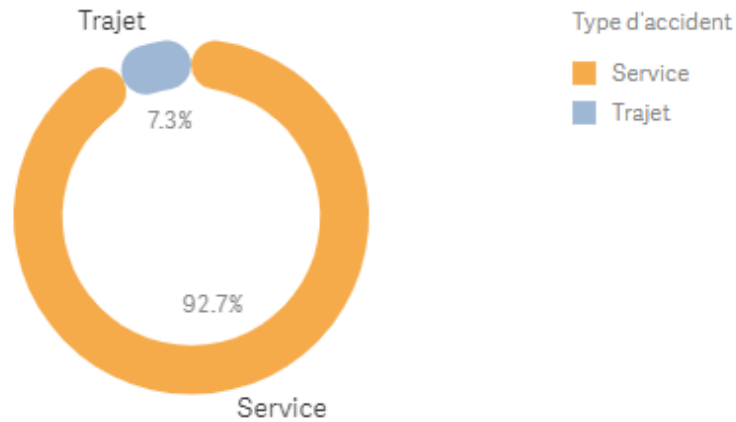
Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet)

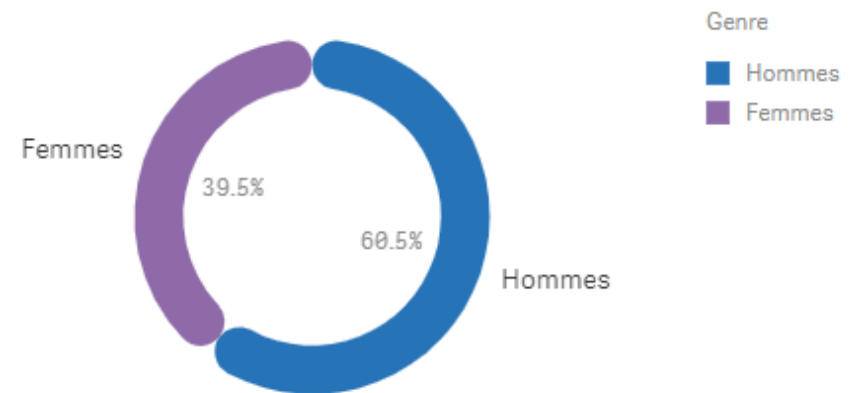
Q 421 Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents ?



Accidents du travail selon le type



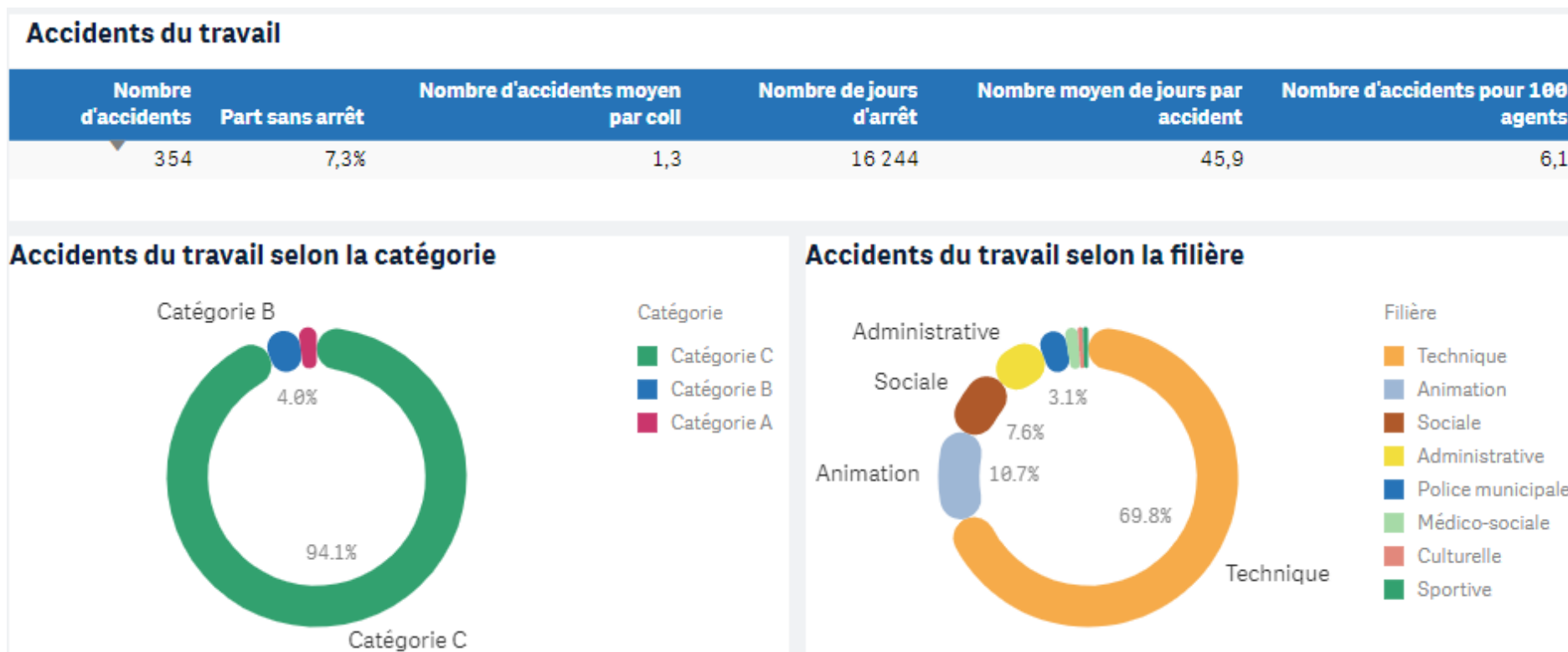
Accidents du travail selon genre





Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet)



Typologie des agents victimes d'un accident de travail :

- Les chiffres les plus élevés : Des agents de la filière Technique / des agents de catégorie C.



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 18%
(2287 jours d'arrêt)



Espaces verts : 17%
(1985 jours d'arrêt)



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 14%
(1488 jours d'arrêt)



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie) : 14%
(1917 jours d'arrêt)



Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) : 11%
(1301 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT

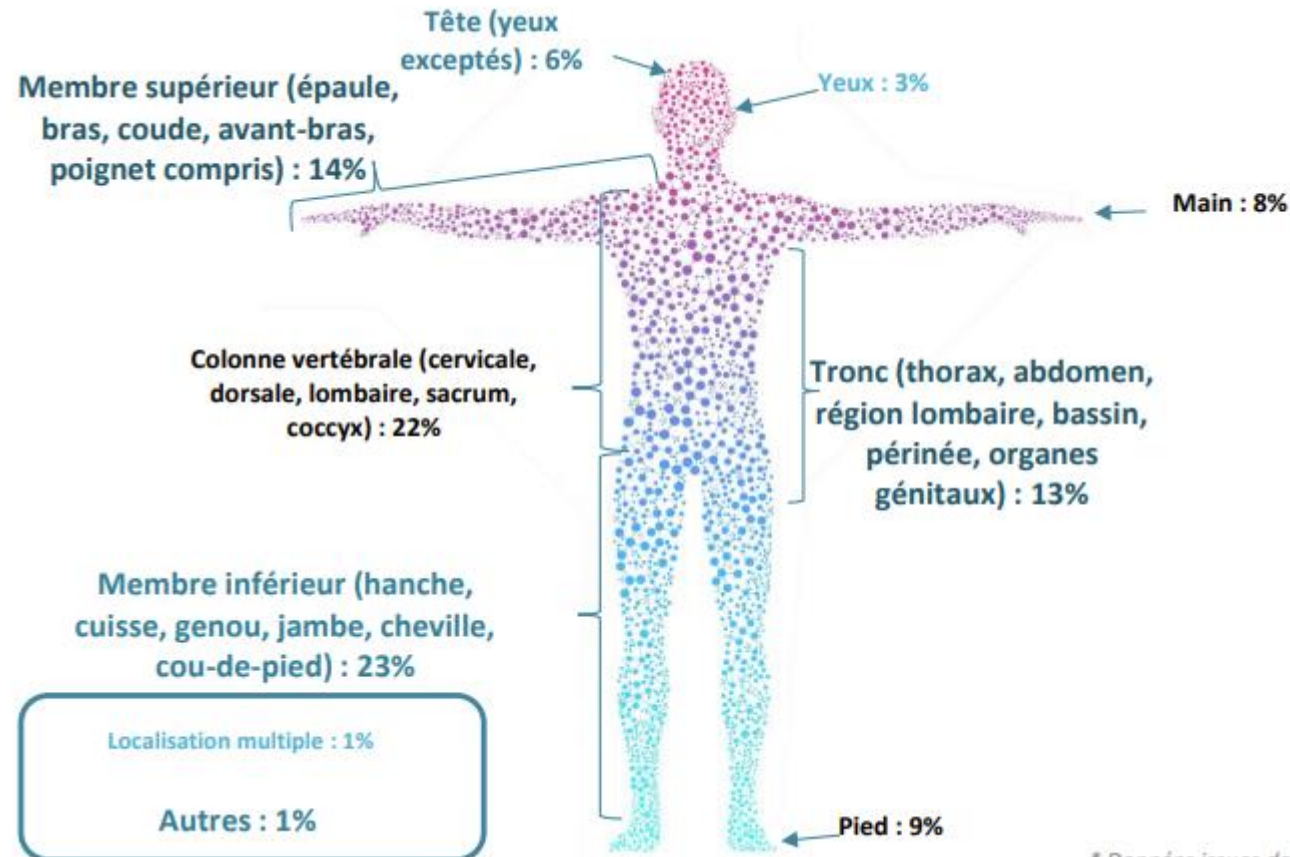
Les activités les plus fréquemment observées au moment de l'accident :

Entretien, nettoyage et rangement > Espaces verts > Services aux personnes – Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) >= Voirie – Chantiers (maintenance de la voirie) > Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets).



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Suite - Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail-Siège des lésions



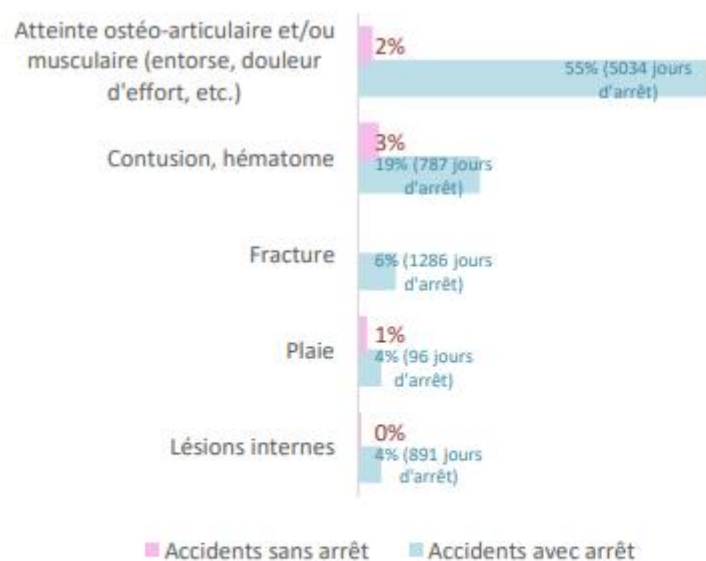
* Données issues de l'enquête RASSCT



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Suite - Focus sur les accidents du travail (de service et de trajet) – Typologie des accidents de travail

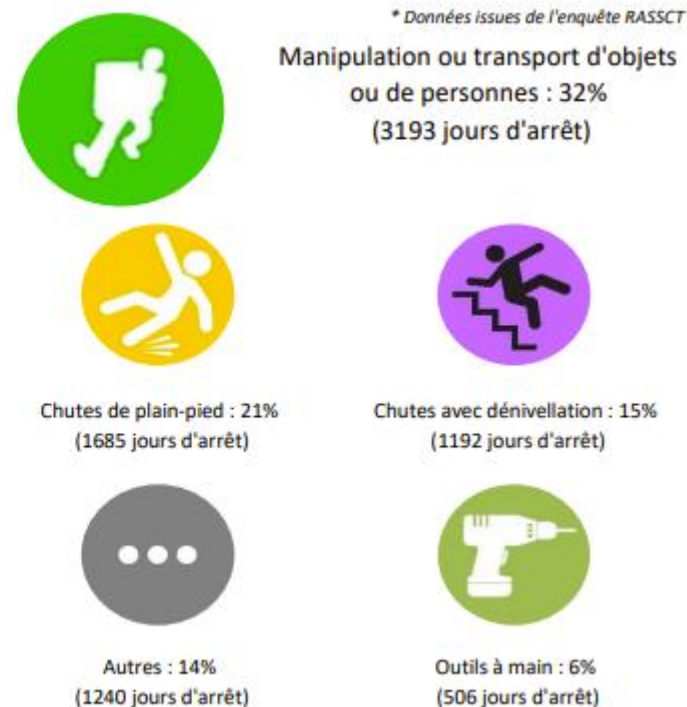
Les principaux types de lésions



Part des accident de travail (avec ou sans arrêt) sur l'ensemble des accidents de travail (avec ou sans arrêt) selon la nature des lésions

* Données issues de l'enquête RASSCT

Les 5 éléments matériels les plus fréquents





Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Typologie des maladies professionnelles

Principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Espaces verts : 43%
(446 jours d'arrêt)



Services aux
personnes - Travail
social (enfants,
personnes âgées,
accompagnement)



Entretien, nettoyage
et rangement (des
locaux notamment) :
14%
(360 jours d'arrêt)



Préparation,
fermeture, rangement
de chantiers
(nettoiemnt voirie) :
14%



Travail administratif
et services généraux :
14%
(32 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT

Les 5 principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Poignet - Main et doigt	33%
Epaule	33%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	13%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	7%
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	7%



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Les indices concernant les absences

Absence: taux de fréquence

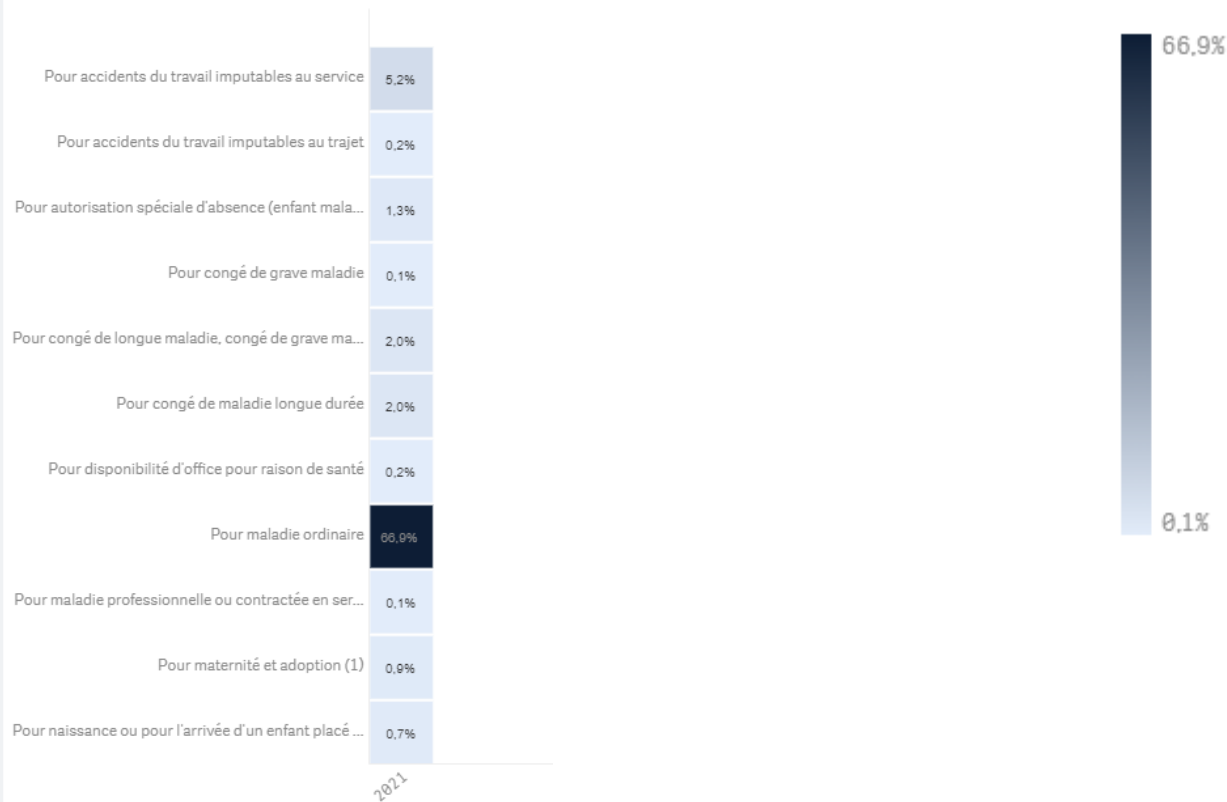


Taux de fréquence

Note de lecture

Si le taux de fréquence est de 40%, cela signifie que pour 100 agents présents au 31 décembre, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent.

Evolution taux de fréquence selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Absences: taux d'exposition

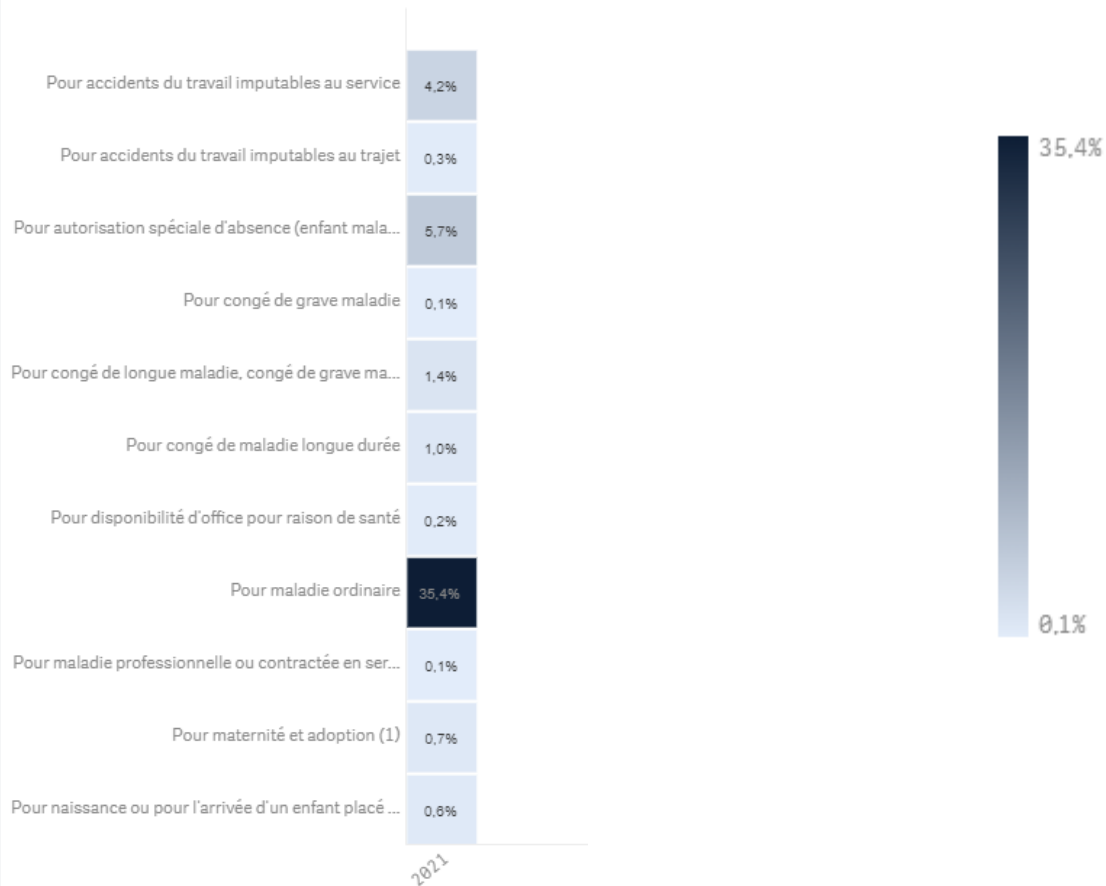


Taux d'exposition

Note de lecture

Si le taux d'exposition est de 8%, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Evolution taux d'exposition selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Absences: Indice de gravité

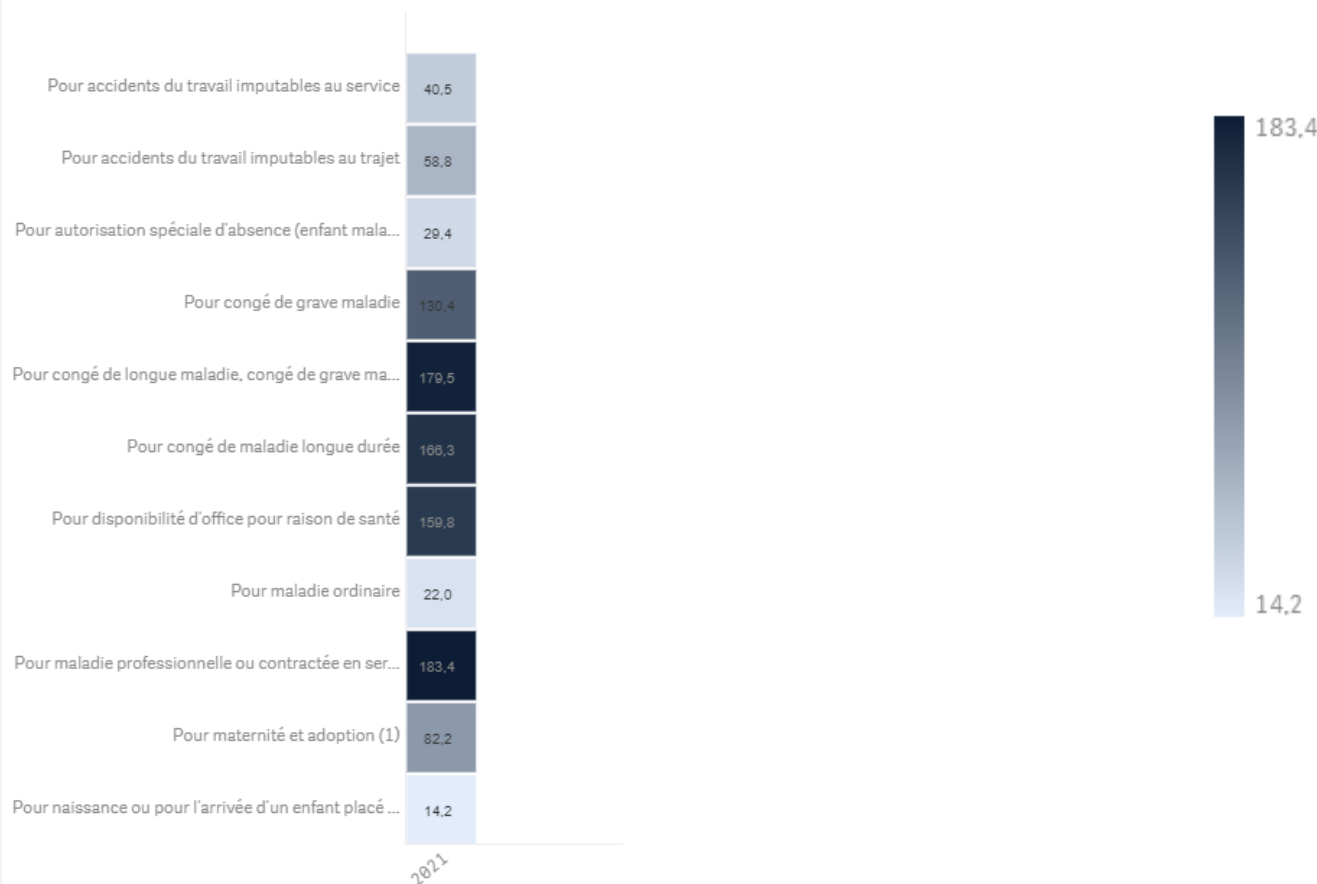


Indice de gravité

Note de lecture

Si l'indicateur de gravité est de 15, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 15 jours.

Evolution de l'indice de gravité selon le motif d'absence





Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites du Rapport Social Unique 2021 transmis en 2022 par la collectivité sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion.



Date de publication : janvier 2023

Version 9

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la FPT des Pyrénées-Orientales.



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

— Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du Rapport Social Unique permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière et l'âge des agents, la fréquence et la gravité des sinistres, et l'exposition aux risques apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

➔ Les indicateurs d'absence

Taux d'absentéisme :
$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

Taux d'exposition :
$$\frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence :
$$\frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2021}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

Indice de fréquence :
$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

Gravité :
$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

Taux de gravité :
$$\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du RSU 2021 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASCT 2021

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

ANNEXE 1

	2020	2021
Accident du travail / de service	Nombre	Nombre
Nombre d'accidents sans arrêt	11	26
Nombre d'accidents avec arrêt entre 1 et 3 jours	12	14
Nombre d'accidents avec arrêt entre 4 et 21 jours	29	158
Nombre d'accidents avec arrêt entre 22 et 89 jours	19	102
Nombre d'accidents avec arrêt de 90 jours ou plus	15	54



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

Désignation de la maladie	Homme	Femme	N° de tableau
Epaule	1	4	1
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	30
Rhinite et asthmes professionnels	0	0	30 bis
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	0	0	40
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	0	0	42
Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	0	0	57 A
Coude	1	0	57 B
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	2	0	57 C
Affections dues au plomb et à ses composés	0	0	57 D et E
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	0	66
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	0	1	69
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	97
Poignet - Main et doigt	3	2	98
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1	0	Autres



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Type d'activités	Nombre de MP reconnues en 2021	Nombre de maladies en %	Nombre de jours d'arrêt en 2020 pour les MP reconnues dans l'année
Collecte des ordures ménagères(collecte et traitement des déchets)	0	#DIV/0!	0
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	0	#DIV/0!	0
Déplacement de missions	0	#DIV/0!	0
Restauration (préparation et service)	0	#DIV/0!	0
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	0	#DIV/0!	0
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	1	100%	123
Autres activités	0	#DIV/0!	0
Espaces verts	3	100%	446
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	0	#DIV/0!	0
Magasinage et stockage	0	#DIV/0!	0
Maintenance eau et assainissement	0	#DIV/0!	0
Funéraires	0	#DIV/0!	0
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	0	#DIV/0!	0
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	1	100%	360
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	1	100%	189
Travail administratif et services généraux	1	100%	32
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	0	#DIV/0!	0
Affaires culturelles(manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	#DIV/0!	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	0	#DIV/0!	0



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt selon les types d'activités

Type d'activités	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	47	19%	2287
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	37	15%	1488
Travail administratif et services généraux	9	4%	40
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	2	1%	45
Espaces verts	44	18%	1985
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets)	28	11%	1301
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoisement voirie)	4	2%	55
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	37	15%	1917
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	13	5%	255
Restauration (préparation et service)	0	0%	0
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	1	0%	179
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	1	0%	65
Maintenance eau et assainissement	1	0%	6
Magasinage et stockage	0	0%	100
Affaires culturelles (manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	0%	0
Funéraires	0	0%	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	19	8%	695
Déplacement de missions	3	1%	79
Autres activités	14	6%	245



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant la nature des lésions

Nature des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2021 avec arrêt	Nombre d'accidents survenus en 2021 sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (entorse, douleur d'effort, etc.)	121	5	5034
Contusion, hématome	42	7	787
Plaie	8	3	96
Fracture	13	0	1286
Présence de corps étrangers	5	1	8
Intoxication par ingestion, par inhalation, par voie cutanée	0	0	0
Piqûre	1	2	30
Lésions internes	8	1	891
Brûlure physique, chimique	1	0	70
Atteintes sensorielles	0	0	0
Commotion, perte de connaissance	0	0	0
Lésions de nature multiple	2	0	402
Morsure	0	0	0
Réaction allergique ou inflammatoire cutanée ou muqueuse	0	0	0
Lésions nerveuses	1	0	4
Electrisation, électrocution	0	0	0
Gelure	0	0	0
Lésions potentiellement infectieuses dues aux produits biologiques	0	0	0
Amputation	0	0	0
Asphyxie	0	0	0
Autre	0	0	0



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant le siège des lésions

Siège des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Main	18	8%	514
Colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire, sacrum, coccyx)	48	22%	2658
Pied	20	9%	877
Membre inférieur (hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, cou-de-pied)	52	23%	1342
Tête (yeux exceptés)	13	6%	217
Membre supérieur (épaule, bras, coude, avant-bras, poignet compris)	31	14%	2064
Yeux	7	3%	147
Tronc (thorax, abdomen, région lombaire, bassin, périnée, organes génitaux)	29	13%	936
Localisation multiple	2	1%	402
Autres	3	1%	11



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt en fonction des éléments matériels

Éléments matériels	Nombre d'accidents survenus en 2021	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2021 pour les accidents survenus en 2021 et avant
Objets ou personnes en cours de manipulation ou transport manuel	70	32%	3193
Chutes de plain-pied	46	21%	1685
Objets, masses, particules en mouvement accidentel	12	5%	325
Chutes avec dénivellation	34	15%	1192
Véhicules et engins	12	5%	612
Outils à main	13	6%	506
Agression - Violence	1	0%	81
Accessoire de levage, amarrage et préhension	0	0%	0
Appareils de manutention et engins de levage	2	1%	36
Matières explosives, inflammables ou dangereuses	1	0%	65
Machines	0	0%	0
Electricité	0	0%	0
Outils souillés (sang, urine)	0	0%	0
Autres	31	14%	1240



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

ANNEXE 2 : Actions réalisées de formation,
de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

Thème de l'action	Nombre de personnes formées	Organisme de formation
PSC1	82	SUD MEDITERRANEE
ACES	41	KILOUTOU
FCO	15	CESR66
hABILITATION ELECTRIQUE	13	PERFOR
sst	10	pompiers
armements	4	cnfpt
habilitations electrique	1	option conseil
Geste et posture	14	CNFPT
SST	2	CNFPT
formation gestes et postures	20	PIST FORMATIONS
PSC1	1	SUD MEDITERRANEE
SST	8	CROIX BLANCHE
Formation Animateur Qualité Sécurité Environnement	1	SOCOTEC
Maintien et actualisation compétences SST	22	UDSP 66
SST initial	17	UDSP 66
Divers	36	CNFPT
formation à l'utilisation des extincteurs	35	AZ INCENDIE
AIPR	1	Sogelink
Formation premiers secours	180	ARES FORMATION
AIPR	8	ASTRAL



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Actions prévues de formation, de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

Thème de l'action	Nombre de personnes formées	Organisme de formation
sst	50	pompiers
Geste et postures	14	CNFPT
TMS	26	MEDECINE DU TRAVAIL
sst	1	POMPIERS
SST	8	CROIX BLANCHE
gestes et postures	4	CNFPT
MANIPULATION DES EXTINCTEURS ET RIA	10	JUAN SECURITE INCENDIE
FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS DE PREVENTION	1	CNFPT
PREMIERS SECOURS	20	PROTECTION CIVILE
PSC1	40	AMICALE DES POMPIERS
EXERCICE D'EVACUATION	40	CDG66
SECURITE ELECTRIQUE	3	FORMATIONS PRO 65
PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	7	CNFPT
formation catec	2	à définir
formation prap	2	à définir
formation bruit	2	à définir
FORMATION CONTINUE ASSISTANT DE PREVENTION	1	CNFPT
FORMATION ASSISTANT DE PREVENTION	1	CNFPT
PSC1	7	UFOLEP



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques	Mesures organisationnelles
Trousses CTM	
Ecran de protection - COVID	
Distributeurs savon	
Masques chirurgicaux	
EPI : bottes, gants, casques anti-bruit, harnais, lunettes de sécurité, jambières,	
Chaussures de sécurité	
equipements	renouvellement des tenues et protection
renouvellement des tenues et protection	ACTIONS PONCTUELLES SUR LES MESURES DU DU
Achat de matériel limitant les TMS pour les agents de restauration	
EPI	
	CONTROLE SECURITE



Collectivités et Etablissements Publics du territoire des Pyrénées-Orientales affiliés au CDG66

Prédictions - Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques	Mesures organisationnelles
matériel de protection phyto et électricité	
DEFIBRILATEUR / TROUSSE SECOURS DANS VEHICULES.	PROTOCOLE SECOURS
MATERIEL ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL	PLAN ACTIONS DUER
EPI	
	Vérification périodique véhicule
EQUIPEMENT DE BUREAU ERGONOMIQUE	